

**INT 04-2024 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Vincent Zodogomé
et consorts « Naturalisations »**

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 11 mars 2024.

Question 1

À l'instar des Villes de Lausanne, de Renens et Vevey par exemple, quelles mesures spécifiques sont prises et mises en œuvre par notre Commune pour faciliter l'accès à l'information des candidates potentielles à la naturalisation ?

Une page d'informations sur notre site officiel, sous « Vivre à Prilly → naturalisation » regroupe les informations nécessaires à l'initiation d'une demande de naturalisation. On y retrouve les conditions, les étapes à suivre ainsi que les coordonnées pour une éventuelle prise de contact. Les liens utiles à la préparation du test de connaissances élémentaires, l'accès aux formulaires et aux informations relatives au passeport de langue y sont également indiqués. A noter que toute personne se présentant à la réception du Greffe communal, peut obtenir le dépliant « Devenez citoyenne, citoyen suisse » du Service de la population et le formulaire si nécessaire.

Question 2

Les candidates sont-ils accompagnées dans leur démarche, et si oui par qui ?

A ce jour, c'est le personnel du Greffe qui est en charge des dossiers de naturalisations, sous l'égide du Service de la Culture et Intégration. C'est également le service du Greffe qui s'occupe des tests élémentaires et de toutes les démarches administratives. La personne de contact au sein de la Ville de Prilly consacre un 10% environ de son temps de travail pour effectuer lesdites démarches.

Question 3

Depuis 6 ans, quel est le nombre de personnes habitant à Prilly qui ont acquis la nationalité suisse ?

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2023, La Ville de Prilly compte 586 candidates naturalisées résidant ou ayant résidé à Prilly.

Question 4

Quel est le taux d'acceptation et la durée de traitement de ces dossiers ?

Il est difficile de répondre à cette question. En effet, la durée de traitement a varié ces dernières années en fonction notamment de la modification du cadre légal. En 2017, il y a eu beaucoup de demandes qui ont été déposées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi au 1^{er} janvier 2018. En 2020, le Covid a retardé la durée de traitement. Depuis 2023, un dossier de naturalisation est généralement traité au niveau communal dans les 12 mois à partir de la réception du dossier au Greffe communal jusqu'à l'octroi de la bourgeoisie.

Question 5

La Municipalité voit-elle des actions à mettre en place afin de favoriser ces démarches et si oui, lesquelles ?

La Ville de Prilly en collaboration avec la CISIP, proposera d'ici la fin de cette législature des ateliers d'information sur la procédure de naturalisation. Ces séances seront organisées par le service culture et intégration en collaboration avec le Greffe et l'OPO. Le service de la population du Canton de Vaud (SPOP) sera également invité à intervenir. Ces séances auront comme objectifs de présenter les critères, les conditions ainsi que les

étapes de la procédure conduisant à l'obtention du passeport suisse. Les spécialistes présents pourront répondre aux questions des personnes intéressées.

Aussi la Ville de Prilly souhaite soutenir la participation de ses habitant.e.s aux décisions dans la société dans laquelle ils.elles vivent. C'est ce qu'on appelle la citoyenneté. Plusieurs rendez-vous citoyens seront organisés par le service culture et intégration en collaboration avec les services de l'administration et en collaboration avec la Commission d'Intégration Suisses Immigrés de Prilly (CISIP). Ces rendez-vous ou visites permettront entre autres aux personnes intéressées par l'obtention du passeport suisse de se familiariser avec les institutions, comprendre l'action des pouvoirs publics et la manière dont ceux-ci répondent aux besoins et attentes exprimés par la population. Par exemple des visites des institutions politiques locales seront proposées dans l'objectif de découvrir la composition, le rôle et les activités du Conseil communal et de la Municipalité ou en encore le Grand Conseil. Aussi, les Services communaux et la CISIP mèneront des réflexions afin développer des moyens de la communication pour atteindre ce public.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire adjointe

A. Gillièron

S. Böhlen



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2024

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 17 juin 2024